

La mobilité transfrontalière et le STEP Hub Network

1 – Contexte

Dans le cadre du Programme de Coopération Transfrontalière Italie-France Maritime est né le projet STEP, un projet européen qui implique les régions de Sardaigne, Toscane, Corse et du Var en Région Sud. Le projet est divisé en trois objectifs clés, visant, tout d'abord, à sensibiliser les étudiants à l'entrepreneuriat ; ensuite, à promouvoir le développement de compétences entrepreneuriales pour les étudiants par un parcours de formation-action à la création d'entreprise. Enfin, il vise à favoriser la mobilité transnationale et les opportunités professionnelles des étudiants entrepreneurs dans la zone transfrontalière, en créant un réseau pilote transfrontalier de centre de ressources STEP auprès de structures ayant des écosystèmes entrepreneuriaux.

Site internet du projet : <http://interreg-maritime.eu/fr/web/step1/projet>

2 – Objectifs

L'objectif du présent document est de présenter le rôle de centres de ressources « Step Hub » dans le cadre de l'offre de « softlanding » (appui au développement et à la mobilité dans une autre région) du projet STEP. Ces structures participantes seront recensées dans une base de données mise à disposition des partenaires du projet STEP qui pourront s'y référer lors de la planification des déplacements transfrontaliers des étudiants-entrepreneurs. En effet, certains étudiants ou jeunes diplômés bénéficiaires du projet STEP pourront, s'ils le souhaitent et si leurs projets entrepreneuriaux le nécessitent, profiter d'un séjour de softlanding dans l'une des régions de la zone transfrontalière pour être accompagnés dans la construction de leurs projets. Le STEP Hub Network est donc le réseau de centres de ressources de la zone transfrontalière auquel les partenaires pourront se référer pour organiser et mener à bien les séjours de mobilité.

3 – Rôle d'un centre de ressources

En faisant partie du STEP Hub Network, les structures françaises et italiennes (université, incubateurs, coworking, technopoles, tiers lieux, ...) située dans la zone transfrontalière pourront être sollicitées pour une ou plusieurs de ces missions :

- Mettre à disposition des porteurs de projets son réseau d'entreprises ou de compétences pouvant appuyer la construction des projets par des rdv qualifiés et/ou des ateliers et événements professionnels.
- Hébergement ou mise à disposition de locaux (coworking ou autres) et d'équipements propices à l'avancement des projets, à la rencontre et à l'échange avec d'autres porteurs de projets ou des parties prenantes en lien avec les domaines des projets.

- Désigner un mentor pour les porteurs de projets pouvant les accompagner durant leur séjour de softlanding et assurer les actions planifiées (accueil, présentation, rencontres, etc.).
- Conseil et accueil pour le séjour (notamment l'hébergement hôtelier) des étudiants-entrepreneurs, via leur structure ou leur réseau (chambres étudiantes, réseaux professionnels, offices de tourisme, etc.).

Il s'agit d'organisations type université, incubateurs, coworking, technopoles, tiers lieux, ...italiennes qui seront incluses dans une base de données mise à disposition de tous les partenaires pour accueillir des jeunes.

Elles seront sélectionnées après une réponse à l'appel à candidature proposée en ligne sur le site du projet et sur la base des critères de sélection suivants :

- localisation sur la zone transfrontalière de coopération ;
- existence de services et outils d'accompagnement (pépinière, coworking, animation...) à l'entrepreneuriat et la jeunesse ;
- disponibilité et encadrement sur la période concernée.

Suite à la réponse à l'appel à propositions en ligne sur le site web du projet, les organisations italiennes et françaises seront sélectionnées sur la base des critères suivants :

- localisation sur la zone transfrontalière de coopération ;
- expérience en services et outils d'accompagnement (pépinière, coworking, animation...) pour le développement de l'entrepreneuriat des jeunes ;
- disponibilité et encadrement sur la période concernée. Nombre de ressources humaines (tuteurs) capables et disponibles pour accompagner les jeunes (étudiants et/ou jeunes diplômés) dans le parcours identifié.

4 – Modalités de la mobilité

Les étudiants-entrepreneurs bénéficiant de la mobilité seront répartis comme suit :

- Un maximum de 20 bénéficiaires au total ;
- Un maximum de 5 bénéficiaires par région partenaire.

Les partenaires italiens enverront leurs bénéficiaires (étudiants et/ou jeunes diplômés) en priorité dans les organismes des régions françaises et vice-versa. Toutefois, compte tenu de la situation sanitaire, la mobilité à l'intérieur des régions italiennes de la zone transfrontalière pour les bénéficiaires italiens ou à l'intérieur des régions françaises de la zone transfrontalière pour les bénéficiaires français ou même à l'intérieur de la même région de résidence des bénéficiaires, pourra être réalisée.

La durée d'un séjour sera d'une semaine maximum, trajet compris. Bien qu'idéalement effectués à une date commune entre les partenaires, les mobilités pourront être effectuées à des dates différentes mais toujours dans la période juin-octobre 2021. Les structures et

les mentors devront être disponibles en amont et pendant des mobilités pour planifier le déroulement du séjour et prendre contact avec les autres parties prenantes pour organiser les rencontres et/ou les activités.

5 – Modalités de financement

Chaque partenaire dispose d'un budget prévisionnel pour la mobilité de ses étudiants-entrepreneurs, permettant de financer les frais de déplacement et d'hébergement ainsi que de journées d'accompagnement d'experts.

Les budgets prévisionnels peuvent être réajustés par les partenaires en fonction de leur consommation budgétaire globale avec l'accord du Chef de file.

Les partenaires pourront réserver les éléments de vol / hôtels ou procéder au remboursement sur réception des pièces justificatives (factures, tickets, fiches frais de mission).

Les bénéficiaires, quant à eux, recevront un remboursement de leurs frais de nourriture, d'hébergement et de voyage sur réception des pièces justificatives (factures, tickets, fiches frais de mission).

6 – Démarche de référencement en tant que centre de ressources

Pour inscrire sa structure en tant que centre de ressources pour le STEP Hub Network, il faut être situé dans la zone transfrontalière du Programme de coopération transfrontalière et remplir le formulaire de candidature suivant :

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSfuyBfQE0MFrH0nufVQonknYHwx7srGrLWqJNGzy4HKIKGTsg/viewform?usp=pp_url

Si ce lien n'est pas accessible, il est possible de contacter l'un des partenaires STEP pour être dirigé :

<http://interreg-maritime.eu/fr/web/step1/partenaires>

Lors du remplissage du formulaire, un certain nombre d'informations est demandé :

- Informations administratives de la structure (nom, localisation, site internet, réseaux sociaux etc.) ;
- Description des activités de la structure ;
- Listing des services possibles et description d'appui aux jeunes entrepreneurs et étudiants-entrepreneurs ;
- Évènements intéressants sur cette période au niveau local (salons, festivals, ateliers ...)
- Description du réseau d'entreprises et/ou de compétences adossé à la structure ;
- Les périodes d'indisponibilité, si existantes, durant la période mentionnée ci-avant ;

- Informations sur le contact (pouvant être différent du mentor choisi une fois la mobilité planifiée).

7 – Démarche de candidature pour bénéficiaire de la mobilité

Pour prétendre à la sélection des bénéficiaires de la mobilité, il faut répondre aux critères suivants :

- Avoir moins de 30 ans ;
- Résider dans l'une des régions de la zone de coopération transfrontalière dans l'une des régions de la zone transfrontalière ;
- Être étudiant, porteur de projet ou jeune entrepreneur ;
- Avoir un projet de création d'entreprise et/ou vouloir acquérir des compétences projets.

La participation à un STEP CAMP de l'un des partenaires n'est pas obligatoire mais reste un élément très valorisant. Il est également demandé de préciser ses motivations à bénéficier de l'offre de mobilité.

Pour déposer sa candidature à la mobilité, il faut remplir le formulaire suivant 3:

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSfnlUqLrggP0mvw9XT-oRFRsZJXfvcilv4CulqxMOQxUr50Gg/viewform?usp=pp_url

La sélection des bénéficiaires se fera par les partenaires du projet STEP en fonction de la notation suivante :

- Exhaustivité et clarté du projet entrepreneurial : 0 à 5 points
- Caractère innovant du projet entrepreneurial : 0 à 5 points
- Clarté et cohérence de la formulation des besoins en softlanding : 0 à 5 points
- Points bonus :
 - Projet dans l'une des 4 filières prioritaires du programme Maritime IT_FR : 2 points
 - Projet ayant suivi le STEP CAMP de l'un des partenaires : 3 points
 - Projet inscrit au Pitch Event du projet STEP : 3 points

8 – Dispositions relatives à l'utilisation des données personnelles

Conformément à l'article 13 du Règlement de IUE 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, le traitement des données fournies dans le cadre du

présent document est exclusivement réalisé aux fins de l'appel et garantit les droits et la confidentialité des personnes.

Les données fournies seront traitées exclusivement pour l'exécution des formalités liées à la procédure décrite dans le présent document, y compris la phase de contrôle effectuée par l'Autorité de Gestion du Programme Italie-France Maritime 2014-2020 ou par toute Autorité de contrôle de l'Union européenne mandatée dans le cadre du Programme.

Le responsable du traitement des données est le chef de file du projet : TVT Innovation dpo@tvt.fr

L'octroi d'une autorisation de traitement des données par le candidat est obligatoire et toute omission implique le rejet de la candidature ou du référencement.

9 – Contacts



TVT INNOVATION -TVT

Maison du Numérique et de l'Innovation,
Place Georges Pompidou Maison du
Numérique et de l'Innovation, Place
Georges Pompidou, 83000 Toulon

www.tvt.fr

europe@tvt.fr



Incubateur d'Entreprises Innovantes - INIZIÀ

Maison du Parc Technologique, 20600
Bastia

www.innovation.corsica

Stephanie.vanhove@iei-inizia.fr

andy.cazaux@inizia.corsica



Università Degli Studi di Sassari - UNISS

Piazza Università, 21, 07 100 Sassari

www.uniss.it

frmeloni@uniss.it

mgnieddu@uniss.it



CENTRO STUDI E SERVIZI

AZIENDA SPECIALE
CAMERA DI COMMERCIO MAREMMA E TIRRENO
Azienda con Sistema Qualità UNI EN ISO 9001 per i servizi di Formazione e Assistenza Tecnica
Organismo di Mediazione (n. 1025) e Ente di formazione (n. 415) accreditato presso il Ministero della Giustizia

CENTRO STUDI E SERVIZI - AZIENDA SPECIALE DELLA CAMERA DI COMMERCIO DELLA MAREMMA E DEL TIRRENO PIAZZA DEL MUNICIPIO 48 LIVORNO
Via Cairoli, 10 58100 Grosseto
www.lg.camcom.it
capezali.css@lg.camcom.it